

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'HILLION SÉANCE du lundi 22 JUIN 2026

Date de convocation : 16 juin 2026
Date d'affichage : 16 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers présents : 23
Nombre de Conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-deux juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : V. Rebours – M. Cosson – A. Mercier – I. Crézé – A. Bré – V. Rosnarho – B. Lorand – M. Colas – A. Jégovic – A. Perros – M. Devrand – F. Le Meur – D. Boulaire – F. Udo – Y. Verstraete – E. Penn-Favalier – V. Gaudu – M. Berthaud – A. Messaglio – V. Amato – F. Levêque – A. Chaplain – M. Pignorel – O. Gallet – G. Tardivel-Kerguen – O. Leva & M. Briens formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : V. Amato donnant procuration à A. Messaglio, A. Chaplain donnant procuration à A. Mercier, O. Gallet donnant procuration à M. Briens, O. Leva donnant procuration à G. Tardivel-Kerguen.

Étaient absents : néant

Madame Isabelle Crézé est nommée secrétaire et Madame Gwénaëlle Tardivel-Kerguen, secrétaire adjointe.

OBJET :

PROJET DE CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE ROUTE DES QUILLES – AVENANT AU COMPROMIS DE VENTE

Rapporteur : Isabelle CRÉZÉ, Adjointe chargée des Solidarités, de la santé et de l'accompagnement à la personne

Par délibération du 23 juin 2025, le Conseil Municipal a autorisé la cession d'une parcelle communale à Mesdames Romane CARDUNER et Anaïs DOUILLARD, toutes deux psychothérapeutes, après manifestation de leur intérêt pour la construction d'un centre de psychothérapie et de formation sur la commune.

Ce centre, spécialisé dans le traitement des traumatismes et des émotions du corps, serait composé de deux pôles :

- Un pôle de consultation dédié aux consultations individuelles et de groupe ;
- Un pôle formation destiné à accueillir des professionnels de la santé, de l'aide, de la justice et du social.

La construction de ce centre est rendue possible par la cession de parcelles communales situées route des Quilles, à proximité du Centre Technique Municipal et du lotissement du Champ du Pommier.

Ces parcelles sont cadastrées section BB N°321 et 319 et sont actuellement libres de toute occupation.

Réglementairement, elles étaient situées en zone UE (réservée pour les équipements), au Plan Local d'Urbanisme et situées en zone U (secteur de mixité), du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

La cession concerne l'intégralité de la parcelle BB n°319 et une partie de la parcelle BB n°321 pour une superficie totale d'environ 850 m².

Le service des Domaines a estimé la valeur vénale de ces terrains à 85 000 euros (soit 100 euros du m²), assorti d'une marge d'appréciation de 20%, dans son avis n°2025-22081-33350 en date du 23 mai.

Le prix proposé par la Commune aux professionnelles de santé est de 68 000 euros, soit 80 euros du m².

Ce montant, en deçà de l'estimation des Domaines, est justifié par le caractère de l'opération. La Commune ayant déjà engagé des études préalables sur le terrain, il est prévu d'intégrer une valorisation du montant engagé dans l'acte notarié de cession de la parcelle divisée.

La réalisation de ce centre de santé, à proximité du bourg, permettra l'installation de professionnels de santé sur la Commune, offrant ainsi une offre de soins diversifiée à la population.

Ce projet sera mené en partenariat avec la Commune, qui veillera à l'élaboration d'un projet garantissant l'intérêt public, et dans l'objectif de la délivrance d'un Permis de Construire.

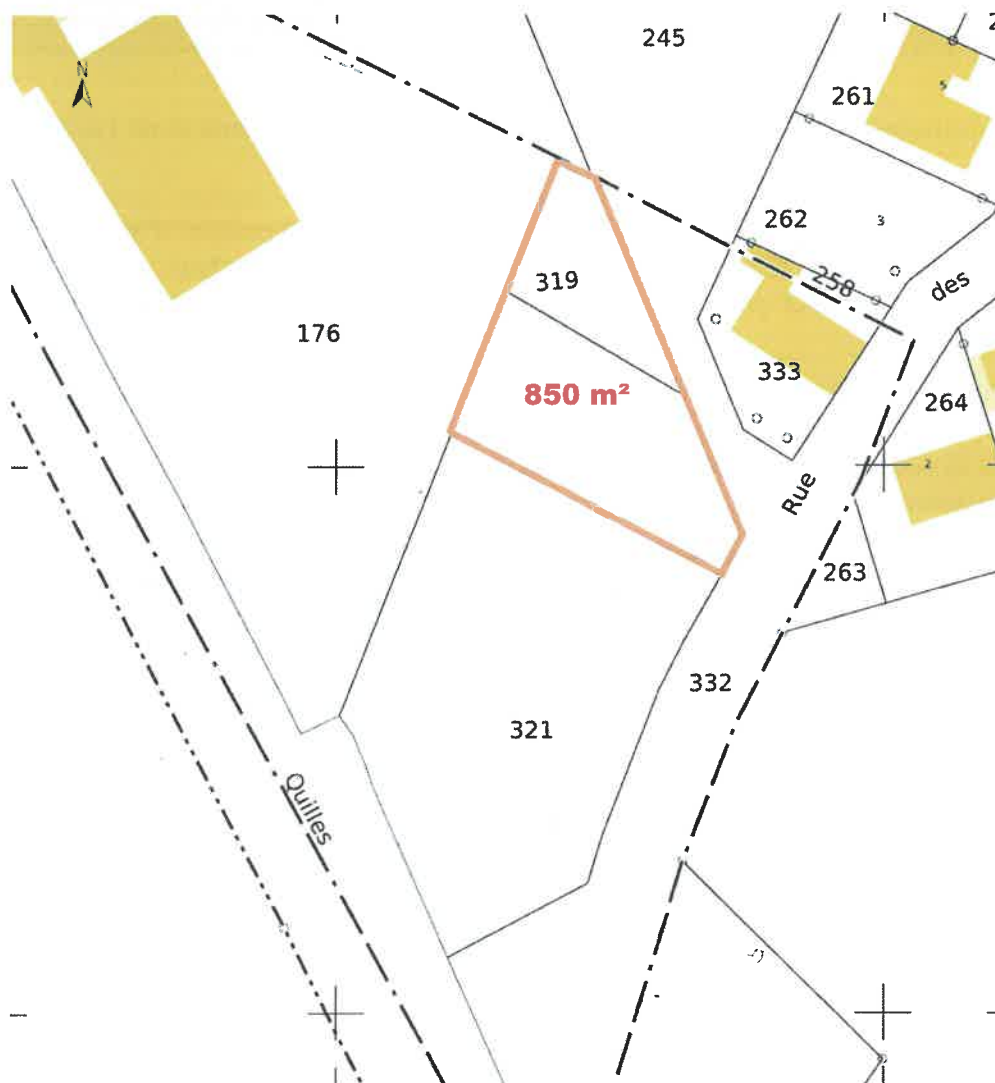
Le 29 décembre 2025, une promesse unilatérale de vente d'immeuble a été signée en l'Étude de Maître LE PERSON, notaire à Yffiniac, avec la participation de Maître Anne-Cécile JÉGOUIC, notaire à Trégueux.

Cet acte fait état que la réalisation de la présente promesse pourra être demandée par le bénéficiaire jusqu'au 30 juin 2026 inclusivement auprès du Notaire en charge de la réitération par acte authentique.

Si à cette date, les divers documents nécessaires à la régularisation de l'acte authentique de vente n'étaient pas encore obtenus par le Notaire chargé de sa rédaction, le délai de réalisation serait automatiquement prorogé jusqu'à la réception de l'ensemble des pièces nécessaires.

A ce jour, Mesdames Romane CARDUNER et Anaïs DOUILLARD sollicitent la Commune pour bénéficier d'une prolongation de la promesse de vente dans les mêmes conditions qu'initialement le temps de finaliser leur projet.

Il est proposé d'autoriser cette prolongation de la promesse de vente jusqu'au 28 février 2027.



Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

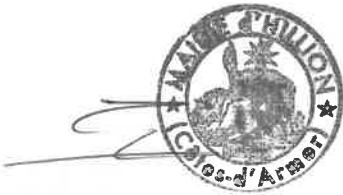
Publié le **23 JUIN 2026**

ID : 022-212200810-20260623-2026_DB_082-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 23 voix favorables et 4 abstentions (Olivier GALLET, Gwénaëlle TARDIVEL-KERGUEN, Olivier LEVA et Maryse BRIENS) :

- De VALIDER l'avenant au compromis de vente de la parcelle cadastrée section BB n°319 en totalité, et de la parcelle BB n°321 pour partie, appartenant à la Commune d'Hillion, situées route des Quilles, d'une surface totale de 850 mètres carrés environ au prix de 68 000 euros ;
- De FIXER la validité de la prolongation de la promesse de vente au 28 février 2027 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant au compromis de vente, les actes notariés à suivre et les pièces afférentes à ce projet dans les mêmes conditions que celles prévues dans la délibération du 23 juin 2025 ayant pour objet ladite cession.

Isabelle CRÉZÉ,
Secrétaire de séance



Vincent REBOURS,
Maire

